

COMPTE RENDU
Conseil municipal du vendredi 13 septembre 2019

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal.

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

+ Approbation rapport de la CLECT – réunion du 19 juin 2019

Suite à la réunion de la CLECT de CMC du 19 juin dernier, il appartient aux conseils municipaux des communes membres d'approuver ce rapport sous un délai de 3 mois à compter de réception du mail du 28/08/2019, dans les conditions de la majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou, la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

La CLECT s'est réunie le 19 juin 2019 afin d'examiner :

- Les charges liées aux transports scolaires ;
- Les charges liées au retour de la compétence CIAS aux communes pour une partie du territoire
- L'incidence sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2019.

Pour rappel attribution de compensation prévisionnelle 2019 approuvée lors du CM du 14 juin dernier :

Commune	AC réelle 2018	Voirie – correction part dégressive de CMC	Transport scolaire – correction de la double année	AC prévisionnelle 2019
MELRAND	101 102.91 €	- 2 864.38 €	13 483.94 €	111 722.47 €

Nouvelle attribution de compensation prévisionnelle 2019 après réexamen des compétences énumérées ci-avant :

Commune	AC réelle 2018	Voirie : correction part dégressive de CMC	Transport scolaire : correction de la double année	CIAS	Transport scolaire : correction suite nouvelle évaluation	AC prévisionnelle 2019
MELRAND	101 102.91 €	- 2 864.38 €	13 483.94 €	21 229.40 €	6 798.79 €	139 750.66 €

➤ **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

+ Taxe d'aménagement économique

Par délibération en date du 12 avril 2018, l'assemblée communautaire a approuvé le principe de reversement à Centre Morbihan Communauté de 100% de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur le périmètre des zones d'activités économiques.

Suite à l'état des lieux réalisé, il s'avère que des systèmes différents existent sur le territoire. Afin d'harmoniser la politique en matière de taxe d'aménagement sur les zones d'activités, après avis des commissions Administratives Générale et Développement économique, **le bureau communautaire propose de fixer le taux de taxe d'aménagement sur les zones d'activités à 2% sur l'ensemble du territoire sans exonération.**

En ce qui concerne MELRAND les zones retenues sont les suivantes :

- Parc Vras Sarre
- Coët Buman
- Prad er Bourk

Par référence à l'article L.331-5 du code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement doit être votée par les communes avant le 30 novembre de l'année pour être applicable l'année N+1. Il appartient donc aux conseils municipaux de délibérer avant cette date pour que la proposition entre en vigueur en 2020.

Pour rappel délibération prise par l'assemblée lors du CM du 14 septembre 2018 :

- *CONFIRME l'institution de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune avec maintien à compter du 1^{er} janvier 2019 du taux de 2%,*
- *CONFIRME la décision d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :*
 - o *Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (prêt à taux zéro renforcé - PTZ+),*
- *VALIDE l'exonération applicable sur les maisons de santé mentionnées pour tous les maîtres d'ouvrage pour les autorisations délivrées à compter du 1^{er} janvier 2019,*
- *PRECISE que le taux et les exonérations fixés ci-dessus perdureront jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée délibérante.*

➤ **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Restitution de la compétence SAAD aux communes membres par Centre Morbihan Communauté – Transfert comptable.

Une réunion a été organisée à la Préfecture en juin dernier afin de faire un point sur le transfert du SAAD vers le CCAS de BAUD.

La Préfecture a rappelé que la gestion par le CCAS de BAUD était illégale car le CCAS ne peut intervenir en dehors de son territoire. La préfecture propose donc la création d'un GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale) car les exonérations de charges patronales sont désormais possibles et les services de l'Etat fixe l'échéance au 1^{er} janvier 2021.

Le personnel du SAAD sera mis à disposition de ce GCSMS et conservera le statut de fonctionnaire territorial et les nouveaux embauchés par le groupement seront sous statut de contrat de droit déterminé ou indéterminé.

Les services des finances publiques demandent à ce qu'une délibération « en termes identiques du conseil communautaire et de chacun des conseils municipaux devait acter les transferts vers le CCAS, pour permettre de finaliser les opérations comptables » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Centre Morbihan Communauté a restitué la compétence Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) aux communes de BAUD, GUENIN, MELRAND, PLUMELIAU-BIEUZY et SAINT BARTHELEMY au 1^{er} janvier 2019, lesquelles ont convenu de la gestion de ce service par le CCAS de BAUD.

En conséquence, afin de finaliser les opérations comptables liées à cette restitution, il est nécessaire de procéder à un transfert direct et intégral au CCAS de BAUD de l'actif et du passif, du résultat d'exploitation, des restes à recouvrer, de la trésorerie, qui sont détaillés dans la balance des comptes jointe au compte de gestion.

Monsieur le Maire précise également qu'un tel transfert implique un renoncement des communes à la répartition, entre elles et en leur faveur, de ces éléments patrimoniaux et budgétaires et il propose au Conseil Municipal d'approuver ce transfert comptable.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le transfert direct et intégral au CCAS de BAUD de l'actif et du passif, du résultat d'exploitation, des restes à recouvrer, de la trésorerie, du CCAS de Centre Morbihan Communauté qui exerçait la compétence SAAD jusqu'au 31/12/2018.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

LOTISSEMENT DES GENETS

Re-bornage des terrains

Suite à une erreur d'implantation des bordures de la voirie du lotissement par l'entreprise de travaux publics, la contenance des lots prévus initialement a été modifiée.

Le plan de composition est inchangé ainsi que le règlement et les surfaces de plancher.

La diminution de la surface des lots entraîne une augmentation de 32 m² de l'emprise de la voirie communale interne.

Lots	Ancienne superficie	Nouvelle superficie
1	777 m ²	773 m ²
2	730 m ²	728 m ²
3	536 m ²	529 m ²
4	565 m ²	559 m ²
5	847 m ²	845 m ²
6	654 m ²	651 m ²
7	714 m ²	710 m ²
8	813 m ²	812 m ²
9	731 m ²	728 m ²
TOTAL	6 367 m²	6 335 m²

- **Le maire demande à Mr Benoît KERVEGAN de ne pas prendre part au vote de ce dossier : Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Révision des ventes des lots 1 et 5

Compte tenu de re-bornage de l'ensemble du lotissement des Genêts, il y a lieu de revoir les 2 ventes qui ont déjà été validées en conseil municipal :

- **Lot 1 : Mr et Mme VACHERESSE**
 - Délibération du 26/10/2018 : 777 m² x 27 € HT soit 20 979 € HT, tva à la marge et frais de notaire en sus

- **Rectification : 773 m² x 27 € HT soit 20 871 € HT**, tva à la marge et frais de notaire en sus
- **Lot 5 : Mr Benoît KERVEGAN**
 - Délibération du 14/09/2018 : 847 m² x 27 € HT soit 22 869 € HT, tva à la marge et frais de notaire en sus
 - **Rectification : 845 m² x 27 € HT soit 22 815 € HT**, tva à la marge et frais de notaire en sus

➤ **Le maire demande à Mr Benoît KERVEGAN de ne pas prendre part au vote de ce dossier : Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

🚧 **Vente du lot n°3**

Mme Anne-Gaëlle MERRIEN et Mr Garry DRUMMEN souhaitent se porter acquéreurs du lot n°3 d'une superficie de 529 m². Il est proposé à l'assemblée de valider cette vente dans les conditions ci-dessous :

- Lot n°3, d'une superficie de 529 m², soit un total de 14 283 € HT, tva à la marge et frais de notaire en sus
- La construction doit avoir lieu dans les 2 ans qui suivent la vente

➤ **Le maire demande à Mr Benoît KERVEGAN de ne pas prendre part au vote de ce dossier : Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

VILLAGE DE L'AN MIL

🚧 **Demandes de subventions 2020**

Expérimentation et animation archéologique – programme 2020

Le dispositif départemental d'aide aux actions de mise en valeur des sites archéologiques ayant été supprimé depuis le 1^{er} janvier 2019 (réponse du Département du 16/07/2019 car nous n'avons pas de retour sur la demande présentée au titre de 2019), une 1^{ère} demande est présentée pour 2020 à la DRAC et à la Région, puis un 2nd dossier sera vu ultérieurement en fonction de divers dispositifs du Département.

Dépenses	Montant	Partenaires financiers	Montant
Achats	5 000 €	DRAC	5 000 €
Fonctionnement	9 000 €	Région Bretagne	7 500 €
Frais de personnel	9 000 €	Commune de Melrand	17 500 €
Analyses	1 000 €		
Animation	5 000 €		
Etudes	1 000 €		
Total TTC	30 000 €	TOTAL	30 000 €

➤ **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CHAPELLE DE LOCMARIA – RESTAURATION COLONNE RETABLE

Mr CORLAY, adjoint technique des Bâtiments de France a informé le Maire qu'il restait des crédits d'entretien disponibles au titre de 2019.

Mr CORLAY propose donc de restaurer la colonne du retable de la chapelle de Locmaria.

Un rdv sur place a eu lieu le vendredi le 6 septembre en présence des entreprises COREUM de PLUMELIAU-BIEUZY et LA PIERRE A L'ŒUVRE du VAL D'OUST, ces travaux pourraient bénéficier des financements Etat, Région et Département.

Constat d'état : la colonne latérale nord du retable présente un devers important ayant pour cause principale la désagrégation du tuffeau de base. Les parties hautes ne semblent pas particulièrement déformées. Dans le cadre de l'intervention en maçonnerie pour la reprise des calages et greffes de pierre, l'atelier COREUM interviendra pour coller la couche picturale très écaillée et soulevée afin de permettre les manipulations sans risques de perdre de nouveaux éléments du décor peint. Après intervention du maçon, l'entreprise LA PIERRE A L'ŒUVRE, l'atelier COREUM remettra ponctuellement en teinte les greffes et joints neufs.

Tableau de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Financements	Montant
Atelier COREUM	1 198.00 €	DRAC – 50%	2 132.12 €
Entreprise LA PIERRE A L'ŒUVRE	3 066.24 €	Région – 15%	639.64 €
		Département – 15%	639.64 €
		Commune – 20%	852.84 €
TOTAL	4 264.24 €	TOTAL	4 264.24 €

➤ **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN

En septembre 2018, Morbihan Energies a sollicité les communes pour une révision de ses statuts afin notamment de permettre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) d'adhérer à leur structure. Par la suite les Communautés de Communes qui ont délibéré en ce sens ont reçu des observations des services de l'Etat. Pour lever cette difficulté, le comité syndical du 17 juin 2019 a approuvé une modification statutaire. Pour qu'elle soit effective, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la présente notification (courrier du 19/07/2019). A défaut de délibération dans les délais impartis, la décision sera réputée favorable.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Energies approuvant la modification des statuts du syndicat

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

- **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN A KERSTRAQUEL

Le 23 août dernier, Mr Jacques LE PEUTREC de BUBRY a adressé un courrier au Maire de MELRAND pour lui faire part de son sa volonté de vendre un terrain à Kerstrauquel (Prad Sarre), cadastré YL 61 d'une superficie de 3 080 m² (terrain non constructible).

- **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés : proposition à 0.10 €/m², frais de notaire à la charge de la mairie.**

QUESTIONS DIVERSES

TARIFS ALSH DU MERCREDI

Nouveaux tarifs proposés par la commission scolaire, avec effet à compter du mercredi 2 octobre 2019 :

- Horaires : à la journée 8h-18h30 avec repas, à la ½ journée le matin 8h-12h ou 8h-13h30 avec repas et, à la ½ journée l'après-midi 12h-18h30 avec repas ou 13h30-18h30 sans repas.
- Mise en place d'un forfait de 4 mercredis consécutifs.
- Pas de facturation de la garderie.
- Pas de tarif pour les extérieurs en partant du principe qu'il n'y en a pas le mercredi. Tout enfant scolarisé à Melrand bénéficie du tarif « Melrandais ».
- Il est fait application d'un forfait facturation minimum de 15€.
- Un tarif pour « repas PAI », repas réchauffé fourni par la famille, est proposé en cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire déclarées dans le cadre d'un PAI.
- Le prix du repas n'est pas compris dans les tarifs journée, forfait et ½ journée.

Tranches quotients	Journée		1/2 journée	Repas	
	Forfait 4 mercredis consécutifs	1 mercredi	1 demi-journée	1 Repas	1 Repas PAI
QF <= 600	36.14 €	10.04 €	5.56 €	3.33 €	1.31 €
601 < QF <= 1000	37.26 €	10.33 €	6.07 €	3.33 €	1.31 €
QF > 1000	38.38 €	10.58 €	6.49 €	3.33 €	1.31 €

- **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

EAU DU MORBIHAN – EXERCICE 2018

➤ **Rapports 2018 : présentation par le Maire**

Le comité syndical de Eau du Morbihan a adopté le vendredi 28 juin 2019, les rapports sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de 2018, en application de l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales. La présentation à l'assemblée doit se faire avant le 31 décembre 2019.

- **Compétence obligatoire : production et transport d'eau potable**
 - Fiche Inf'Eau Production Transport 2018
- **Compétence optionnelle : distribution d'eau potable**
 - Fiche Inf'Eau Distribution 2018

CHEMIN D'EXPLOITATION N°179 – DEMANDE D'ENTRETIEN

➤ Courrier de Mme Gaëlle EZANNIC du 25/07/19, transmis par mail aux élus le 10/09/19.

Mme EZANNIC fait part du mauvais état du chemin d'exploitation n°179 et cadastré YI116 desservant plusieurs de ses parcelles à Lann Kerstrauquel sur lesquelles elle exerce sa fonction de thérapeute à médiation équine : elle reçoit du public en situation de handicap pour des séances de soins avec les chevaux.

- **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés pour que la réponse suivante soit apportée : il s'agit d'un chemin rural faisant partie du domaine privé de la commune, et non d'un chemin d'exploitation. La municipalité n'a aucune obligation d'entretenir ce chemin du moment qu'il est praticable pour la randonnée : chemin ouvert à la circulation piétonne et non automobile. En conséquence il n'y aura pas d'entretien autre que pour la pratique de la randonnée.**

ELAGAGE 2 CHENES SITE CHAPELLE DU GUELHOUIT – DETERMINATION PRIX DE VENTE DU BOIS

Mr LE BOURHIS, garde forestier, a constaté que 2 grands chênes rouges d'Amérique situés sur les gradins du sanctuaire de plein air de Notre Dame du Guelhouit présentent des signes de dépérissement importants : grosses branches sèches en cime, cavités malsaines, coulures et décollement d'écorce. Le lieu étant fréquenté par le public ces arbres représentent un danger réel pour la population et il serait donc indiqué de procéder à leur abattage dans les meilleurs délais. Néanmoins le chêne situé le plus bas sur le sanctuaire abrite dans une cavité un nid d'insectes (frelons ou guêpes) dont il faudra attendre l'abandon avant d'intervenir, soit fin octobre – début novembre.

Les symptômes pourraient correspondre à la maladie de l'encre (phytophthora cinnamomum), émergente sur le chêne rouge, qui rend l'abattage dangereux, il faudra donc faire appel à des intervenants qualifiés.

A l'issue de l'abattage de ces arbres une vente du bois pourra être proposée : lors des précédentes mises en ventes gérées par l'ONF, le prix avait été défini entre 10 et 15 € le stère, sous la forme d'unités de produits.

- **Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés : proposition de vendre ce bois au prix de 15 € le stère.**

DOCUMENTS REMIS AUX ELUS

- ✚ **Repas des 70 ans et plus** : distribution des listes des personnes à inviter – **retours à Myriam au plus tard le 18 octobre 2019.**
- ✚ **Devenir des Trésoreries** : mail de l'ACP – Association des Comptables Publics – transmis le 30/08/19, relatif au projet d'aménagement du réseau de la DGFiP.

DIVERS

✚ **Informations du Maire :**

- Néec : signalétique installée.
- Associations : grilles d'affichages installées aux 5 entrées du bourg (une information sera faite prochainement aux associations)
- Rentrée scolaire :
 - Une rentrée rassurante avec des effectifs stables : école publique 87 enfants, école privée 49 enfants
 - Les travaux de rénovation à l'école publique suite au sinistre de mars dernier ont été bien réalisés
 - Quelques changements d'enseignants à l'école publique. Equipe identique à l'école privée

- 114 repas servis par jour au restaurant scolaire
- Rentrée de septembre 2020 : 23 élèves de CM2 (entre les 2 écoles) partiront pour le collège.
- Faire-part de naissance chez mathieu et sa compagne : Lorline née le 25 mai dernier.

Interventions Murielle NICOL :

- **Les passes à poissons, moulin de la Madeleine et moulin de Boterff :**
 - Était-il obligatoire de les faire ?
 - Réponse du Maire : oui
 - Quelle période la plus appropriée ?
 - Réponse du Maire : période d'étiage
 - Directive imposée par l'Europe ?
 - Réponse du Maire : non, loi sur l'eau sur la continuité écologique
 - D'autres lieux concernés ?
 - Réponse du Maire : oui, Moulin du Bourdoux
 - Qui finance les 90% (10% restants à la charge de la mairie, soit 8 000 €) ?
 - Réponse du Maire : la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, la Vallée du Blavet
 - Intervention de Claudia LEVEAU : étonnée par tous les arbres abattus.
 - Réponse du Maire : pas beaucoup d'arbres, seulement 3 ont été abattus. Mais il y a des fuites causées par des racines dans les berges de l'étang, donc il faudra peut-être en abattre d'autres > manque d'étanchéité.
 - Intervention de Claudia LEVEAU : la Gaule melrandaise est-elle intervenue ?
 - Réponse du Maire : ils se sont occupés de l'abattage des arbres. Un point presse est prévu le 3 octobre prochain.
- **Des nouvelles concernant la vente du presbytère ?**
 - Réponse du Maire : un mail a été adressé à Mme ROMIEUX pour un rdv avec Mr THAUVIN le samedi 21/09/19. Mr THAUVIN a confirmé son intention d'achat. Me RAISON a également d'autres personnes intéressées : à voir ultérieurement si les négociations n'aboutissent pas.

Intervention Isabelle ZERAB :

- **Qu'en est-il du fourgon stationné à côté de l'école depuis un moment ?**
 - Réponse du Maire : vu avec les gendarmes mais situation très compliquée car le propriétaire est en prison et si la commune fait déplacer le fourgon c'est à ses frais.

Information du Maire : déplacement prévu en octobre prochain à l'Assemblée Nationale avec les enfants du CME et les élus qui le souhaitent

- Les élus intéressés doivent rendre réponse très rapidement à Marguerite ROGER afin qu'elle finalise les réservations avec la SNCF
- Départ le vendredi 11/10 à 6h18 à AURAY : 9 enfants du CME, 3 membres du conseil des Séniors, les élus intéressés

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

Associations / sports :

- Forum des associations le 7 septembre dernier : 9 associations présentes, moins de monde que d'habitude.
 - Josiane LAURENT : la date était-elle pertinente sachant qu'il y avait d'autres forums le même jour aux alentours ?
 - Thierry LE PODER : réflexion pertinente, peut-être effectivement à décaler d'une semaine la prochaine fois

Finances :

- Contrairement à ce qu'annonçait l'Etat la DGF diminue encore : - 3 000 € cette année pour MELRAND.

Environnement / cadre de vie : commission réunie pour faire un point sur les OM et le futur système d'éco-gestion

Travaux :

- Travaux rue de la Madeleine et Rue de Piren Hir en cours.
- Numérotation :
 - Géolocalisation finie, validation en cours
 - Certificat d'adressage courant octobre : environ 6 semaines pour avoir les plaques
 - Des permanences sur plusieurs samedis matin pour faire la distribution : environ 850 n° à distribuer
 - Pas de noms de rues ajoutés aux noms des villages, seulement des n° pour chaque habitation
 - Courrier d'accompagnement pour la géolocalisation avec explications pour les démarches administratives à effectuer
 - La commune a pour seule obligation de fournir la 1^{ère} plaque : chacun l'appose où il veut. Possibilité de personnaliser sa plaque, aucune obligation de prendre celle proposée par la mairie
- Chapelle St Fiacre : les entreprises ont été vues le 12 septembre dernier pour les travaux de remise en état du retable. Appel d'offres lancé fin septembre, travaux à finir pour fin avril.

Communication :

- Nouveau site web de la commune :
 - Gros dossier actuellement en cours
 - Formation programmée en mairie le 19 septembre prochain
 - Lancement début décembre
 - Présentation au conseil municipal du 25 octobre prochain
 - Une présentation aux associations sera faite également
- Correspondants presse :
 - Ne viennent pas sur place et demandent à Claudia de transmettre articles et photos
 - Ouest France : correspondant de BAUD qui demande les infos à Claudia. A l'air motivé pour couvrir MELRAND.
 - Articles parus récemment et notamment sur l'éco-gestion : faits par Claudia
- Fondation du Patrimoine :
 - Fin des dons le 31/12/2019
 - 47 donateurs, besoin de 50 pour avoir un abondement de 30% par rapport aux dons versés.

DIVERS : Murielle NICOL > L'aménagement des Fontaines St Fiacre est médiocre.

- Réponse Jean BOISTAY : d'après ce que disait l'entreprise qui est intervenue, avant elle ne se trouvait pas au niveau normal.
- Murielle NICOL : il va falloir voir pour un drainage sinon gros soucis en perspective.

Culture :

- Couleurs de Bretagne :
 - La manifestation s'est magnifiquement bien passée : 55 peintres dont 7 enfants
 - Les personnes se sont dispatchées sur la commune
 - De belles œuvres avec un retour très positif sur la qualité du patrimoine de MELRAND
 - Bénéfique pour la future fréquentation touristique de la commune
 - Jean BOISTAY : c'était un autre regard sur la commune, vraiment chouette
 - Patricia WILQUIN : tout le monde était enchanté, agréablement surpris par l'accueil
 - Claudia LEVEAU : comment cela a été organisé ?
 - Jean-Marc LE SAUX : c'est CMC qui s'est porté candidat et a payé l'inscription pour les communes. Il fallait 4 communes de CMC, l'année prochaine ce sera 4 nouvelles communes du territoire
 - Les œuvres primées sont exposées à la médiathèque
 - Charles BOULOUARD : la commune peut se porter acquéreur ?
 - Jean-Marc LE SAUX : c'est possible, à voir avec Couleurs de Bretagne, mais effectivement les années passées les communes ayant participé se sont protégées acquéreur d'une voire deux œuvres.
 - Claudia LEVEAU : a récupéré l'intégralité des photos faites par la photographe qui était sur place, si besoin
- Village de l'An Mil – troupe médiévale

- Le 29 septembre prochain, environ 30 personnes seront présentes pour diverses animations toute la journée, dans le cadre de l'inauguration du nouveau bâtiment
- L'aménagement du bois à côté du terrain multisports
 - La section paysagère du lycée de LOCMINE va intervenir le 3 octobre prochain pour nettoyer et aménager le petit bois, y compris les branches mortes
 - Projet de mise en place d'un parcours : les Séniors et le CME seront associés pour l'aménagement et la signalétique

✚ **Affaires scolaires** : réunion à prévoir avant le 11 octobre prochain avec le CME.

✚ **Nuisibles** :

- Quelques nids de frelons asiatiques ont été défaits (3)
- Rien pour les choucas

✚ **Conseil des Séniors**

- Organisation de la visite à l'assemblée nationale
- Le conseil des Séniors est invité à l'inauguration du terrain multisports

✚ **DIVERS : Josiane LAURENT > qu'en est-il de l'implantation des chapiteaux à Keroperh ?**

- Charles BOULOUARD : ils sont dans leurs droits pour la manifestation prévue le week-end prochain. Les propriétaires avaient retiré les chapiteaux et les ont réinstallés pour cette manifestation. Affaire à suivre.
- Jean BOISTAY : entre montages et démontages cela peut durer un an ; dossier toujours en cours.

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal** :
 - **Vendredi 25 octobre – 20h**
 - **Vendredi 29 novembre – 20h**
 - **Vendredi 20 décembre – 20h**
- **Visite du Sous-préfet** : jeudi 3 octobre à partir de 15h30
- **Inauguration terrain multisports** : vendredi 20 septembre – 18h30, en présence du Sous-préfet
- **Conseil d'exploitation du Village de l'An Mil** : lundi 23 septembre – 18h30
- **Inauguration d'un nouveau bâtiment au Village de l'An Mil** : dimanche 29 septembre
- **Point presse travaux moulins de Boterff et de la Madeleine** : jeudi 3 octobre – 11h30

MANIFESTATIONS

Septembre :

- 20, 21 et 22 : Journées du Patrimoine – Village de l'An Mil
- 28 : "La dictée dingue" à la chapelle de la Madeleine, dans le cadre des Mots Maillons, avec l'accord du Comité et du Recteur
- 29 : La Médiévale de Melrand. Village de l'An Mil

Octobre :

- 05 : Repas - Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 13 : Randonnées VTT et Pédestre - Comité de la vallée du Guelhouit et Cyclo Club
- 20 : Bal du Club de l'Amitié
- 27 : Repas des personnes âgées de 70 ans et plus - CCAS de Melrand
- 29 : Les Flâneries. Sortie nature de l'office de tourisme CMC (Balade champignonesque) > [rdv à la chapelle du Guelhouit – sur inscriptions.](#)